

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA RAISON D'ÊTRE ET LA GESTION DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU FRR MIS À L'HONNEUR : LE FRR DOUBLEMENT RÉCOMPENSÉ PAR L'AGEFI LORS DES COURONNES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS 2024 !

Le 4 décembre 2024

Le FRR a le plaisir d'annoncer qu'il a remporté, lors de la cérémonie des Couronnes Investisseurs Institutionnels de l'AGEFI¹ organisée cette année à Paris le 3 décembre 2024, les deux prix des catégories dans lesquelles il a concouru :

- le **Prix de la meilleure gouvernance en faveur du déploiement de la raison d'être et/ou de la mission** ; et
- le **Prix de l'investisseur institutionnel pour sa gestion de la performance financière**.

Le jury a souhaité souligner le caractère participatif du processus mis en place par le FRR pour formaliser sa raison d'être, au travers d'ateliers regroupant la gouvernance et l'ensemble de son personnel. Ces ateliers collaboratifs ont abouti à la définition de cette raison d'être : « Investir pour créer de la valeur durable au service des grands enjeux publics de demain ».

Elle souligne l'importance de la performance financière, du soutien à l'économie et de l'investissement responsable dans la gestion des actifs du FRR.

L'AGEFI a également mis en lumière la pertinence de la gestion de la performance financière opérée par le FRR qui repose sur des analyses et processus robustes éprouvés.

Ces distinctions obtenues par le FRR confirment son ambition d'adopter les standards les plus volontaristes tant en matière de gouvernance que de gestion de sa performance.

¹ Les Couronnes de l'AGEFI récompensent les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, fondations et entreprises) pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de communication et de gestion financière et dans divers autres domaines. Le jury est composé de personnalités indépendantes.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 12

